|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Responsabilités essentielles des responsables de camp** | **Phase de la vie du camp** | **Phase d'intégration des principes de protection** |
| Recruter, former et superviser le personnel | Mise en place/Toutes les étapes | * Assurer/favoriser l'équilibre hommes/femmes des responsables de camp aux fins de pouvoir parler aux différents groupes du camp et ainsi de recueillir leurs besoins en matière d'assistance et de protection. Tenir compte également de l'équilibre dans la diversité religieuse, ethnique et linguistique au sein de l'équipe. * Veiller à ce que les responsables de camp et les prestataires de service soientclairement identifiables et facilement reconnaissables par les populations locales (*avec des badges, des logos, ou des tee shirts*) pour contribuer à prévenir toute forme d'exploitation et d'abus sexuels, et/ou de faciliter le signalement. Contrôler s'il y a des problèmes de sécurité identifiés lors des sessions de sensibilisation de PEAS et rapportés à travers les systèmes d’information du camp. * Tenir compte des sensibilités culturelles et des questions de sécurité liées au recrutement et à l’adhésion du personnel. Proposer une formation spécifique à l’attention de tout le personnel responsable du camp à propos des risques de VBG et de la PEAS. S'assurer de la mise à jour régulière des données de contacts et des systèmes de prise en charge ainsi que leur visibilité et leur accessibilité pour les résidents de camp. * S’assurer que les compétences et les comportements du personnel responsable de camp soient adaptés pour travailler, apporter leur soutien et pour collaborer efficacement avec tous les groupes des communautés touchées. Former le personnel responsable de camp à l'écoute, l'observation, la médiation, la communication interpersonnelle (en mettant l'accent sur l'importance de leur rôle dans l'apaisement des tensions par l'usage de la communication non violente). |
| Collecte de données | Toutes les étapes de la vie au camp | * S'assurer que les informations recueillies sur le site soient ventilées selon l'âge et le sexe * Contacter les personnes en charge de la protection pour déterminer quelles informations sont nécessaires, et prendre conscience de celles considérées comme étant sensibles. Les recenseurs formés au recueil de ces données doivent faire particulièrement attention aux mots qui concernent la protection de l’enfance, par exemple la différence entre les enfants non accompagnés, les enfants séparés de leurs familles et les orphelins. * Veiller à ne pas recueillir d’informations inutiles * Adhérer aux politiques de protection des données personnelles. * Former le personnel à l’utilisation des formats de collecte des données et aux principes de protection des données. * Informer les résidents de leur droit à la confidentialité (demande de consentement) ainsi que de leur droit de connaître l'objectif de la collecte des informations, la manière dont elles seront utilisées et fournir un retour d'information. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Coordination et suivi de l'assistance et de la prestation de services | Mise en place/Soin et entretien | * Établir des systèmes de référence et travailler en collaboration étroite avec des spécialistes de la protection pour définir des procédures d'opération normalisées pour le personnel responsable du camp. L'objectif est de les rendre capable d'agir lorsqu'ils sont abordés par une victime d'un problème de protection, y compris les victimes de VBG et de s'assurer qu'ils apportent une réponse adaptée de manière confidentielle. * Assurer l'accès à la protection, aux services et à l'assistance. * Préconiser la mise à disposition équitable de services de base pour tous au sein du camp. * Surveiller et promouvoir la mise en place de normes permettant à la communauté déplacée de disposer de la sécurité et de l'égalité d'accès à (sur le plan social et culturel) : * Les abris * L'eau * La nourriture * Soins de santé, notamment les soins fondamentaux en matière de santé mentale * ARTICLES MENAGERS ESSENTIELS (AME) * Education * Soutenir et renforcer les mécanismes traditionnels permettant aux personnes d'aider les membres vulnérables de leur famille et de leur communauté. * Promouvoir des espaces adaptés aux enfants. * Promouvoir des activités culturelles, récréatives, sportives et sociales au sein du camp. * Faciliter, présenter et promouvoir l’accès aux moyens de subsistance par la communauté déplacée. * Établir des systèmes de coordination efficaces incluant l’ensemble des parties prenantes dans les actions humanitaires (population touchée, communauté d’accueil, autorités nationales, organisations de la société civile, bénévoles, etc.). * Veiller à ce que les critères d’âge, de genre et de diversité culturelle soient pris en compte dans toutes les activités du camp. * Partager des informations au sein des groupes de coordination, et préconiser des réponses appropriées en matière de protection/consigner les lacunes identifiées en termes de prestations de service et d’assistance. Les cas individuels doivent être dirigés vers les intervenants compétents en matière de protection. * Mettre en place une participation active des comités de camp et de leurs représentants dans les groupes de coordination. * Faciliter la création de mécanismes de dépôt des plaintes au niveau communautaire. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mettre en place la gouvernance et la participation communautaire | Soin et entretien | * Promouvoir l'entraide communautaire/l'autonomie et l'aide sociale, en encourageant les mécanismes d'adaptation traditionnels (rituels, festivals, activités sportives, groupes informels d'hommes et de femmes, etc.) qui, dans le passé, ont aidé la communauté à faire face à la situation. * Encourager les propres initiatives et le soutien de la communauté envers les plus vulnérables, en tenant compte des responsabilités et des capacités au niveau local. * Etablir des structures de gouvernance et encourager la mobilisation communautaire ~~(~~y compris les comités) au niveau du camp et favoriser la participation/représentation de tous les groupes, y compris les femmes et les jeunes filles. * Mettre en place des groupes de travail pour recueillir régulièrement des feedbacks des groupes de protection et autres groupes spécialisés (y compris en matière de VBG) sur les problèmes et les préoccupations liés aux besoins de la population du camp. * Animer des groupes d'entraide et de discussions autour de sujets spécifiques qui font l'objet de préoccupations pour les individus et les groupes. * Contrôler la participation, notamment savoir comment elle touche les femmes, dans les positions de leadership, les abus de pouvoir à travers la corruption, les pressions etc. Proposer des formations, lorsqu'elles s'avèrent nécessaires, afin d'assurer leur intégration. * Mettre au point des termes de références et des codes de conduite avec les chefs et les membres des comités, ainsi qu'avec les groupes communautaires. * Mettre au point un programme de renforcement des capacités, y compris un programme de sensibilisation, des formations et les entraînements, selon les besoins identifiés et après l'accord des parties prenantes. * Se mettre d'accord avec les prestataires de services pour normaliser le travail rémunéré, indemnisé et volontaire sur le camp. * Impliquer la communauté d'accueil dans la vie du camp (à travers des réunions, des emplois, des formations, des services ou des activités de loisir). |
| Contrôle de l'infrastructure du camp | Soin et entretien | * Contrôler les prestations de service et l'entretien de l'infrastructure du camp/centre en tenant compte de l'impact sur la protection de l'environnement et des possibles facteurs de risque qu'ils pourraient représenter. Par exemple, les infrastructures EHA, les abris, la nourriture, les réserves de carburant, les moyens de subsistance, etc. Une fois identifiées, encourager activement les prestataires de services à remédier aux lacunes les plus urgentes. * Mener des vérifications en matière de sécurité sur le site et aux alentours, en coordination étroite avec les responsables chargés de la protection. Mener des évaluations participatives de la sécurité pour comprendre comment la communauté affectée perçoit les risques dans le camp. * Faire suivre, rapporter et partager les résultats des contrôles et des enquêtes de sécurité (avec les acteurs de la protection et les parties prenantes concernées), les lacunes identifiées et les recoupements concernant l'assistance et la protection. * S'adresser aux autorités nationales et locales pour l'entretien du camp et de l'infrastructure du centre collectif, en fonction des besoins. * Impliquer les comités communautaires dans les mécanismes de contrôle et d'entretien, en proposant les formations nécessaires, les outils et les équipements pour une action efficace. * Responsabilités en matière de sécurité pour les responsables de camp. |
| Proposer des informations aux bénéficiaires, être à l'écoute et prendre des mesures en fonction des retours d'information provenant de la population déplacée | Toutes les étapes | * Fournir régulièrement des informations à jour à la population du camp à propos des activités, de leurs droits et de l'accès aux services. * Établir des procédures de dépôt de plaintes et de retour d’information adaptées au contexte et au profil de la population (langue, niveaux d’alphabétisation, moyens de communication). Organiser des sessions de sensibilisation avec la population du camp aux fins de l'informer sur les manières dont ils pourront y avoir accès. * Evaluer les moyens de communications privilégiés ou les plus souvent utilisés par la population affectée. * Utiliser des méthodes de diffusion de l'information variées, en tenant compte de l'analphabétisme et de l'usage de langues locales (traductions et interprètes peuvent être nécessaires). L'expérience montre que la communication verbale/orale est préférable aux écrits (bien qu'elle implique souvent davantage de temps et de ressources). * Identifier les méthodes de règlements des conflits et des disputes au sein de la communauté, et convenir sur la façon la plus efficace de les utiliser sur le site. * Fournir des informations et afficher des messages concernant la prévention et la sécurité en matière de VBG (notamment en indiquant où trouver les informations et de l'aide) en des endroits visibles et accessibles (centres de bienvenue/réception pour les nouveaux arrivants, centres d'évacuation, centre de soins, écoles, bureaux du gouvernement local, établissements de santé, etc.) * Encourager les groupes de discussion sur l’âge, le genre et les handicaps, en tenant compte de la diversité culturelle. Veiller à ce que les femmes, les jeunes filles et autres groupes à risque puissent participer à des discussions de manière appropriée et privée (*par exemple, avec des femmes qui tiennent le rôle d'animatrices dans les groupes de discussion composés de femmes et de jeunes filles* ) où elles ont la possibilité de discuter des différents défis, aider à identifier les risques liés à la protection et à trouver les moyens de les atténuer. * Si vous êtes approché par une ou des victimes sollicitant de l'aide, orientez-les vers des lieux d'assistance. S'il y en a un sur place, aidez-les à trouver un abri sûr où elles peuvent bénéficier d'une protection et d'une assistance immédiate. * Informer les résidents sur la manière de rapporter en toute confidentialité les menaces et incidents liés à l'exploitation et aux abus sexuels, et où et à qui ils peuvent adresser ces rapports. Veiller à fournir ces informations d’une manière adaptée à l’âge, au genre et à la culture. |
| Planification stratégique | Toutes les étapes | * Examiner les normes de protection et de prévention mises en œuvre dans l'aménagement du site, les infrastructures, la conception et la construction du site (configuration du camp). * Promouvoir des normes de conception universelle permettant un accès à tous, y compris les personnes qui présentent un handicap (*handicaps physiques, blessures, déficiences visuelle ou sensorielle, etc.*). (ouverture du camp) * Collaborer avec les acteurs concernés pour maintenir des standards minimums sur le site en matière d'espace et de densité, visant à promouvoir la dignité et évitant le surpeuplement. (soin et entretien). * Prendre contact avec les communautés d’accueil à proximité du camp/centre. * Collaborer et entretenir des contacts avec les autorités locales au nom de l’ensemble des intervenants lors de l'installation d'un camp/centre, en garantissant notamment une stratégie de sortie pour le camp et des solutions durables. |